



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
15.05.2019 Bulletin 2019/20

(51) Int Cl.:
A41F 9/02 (2006.01) **A41D 1/089 (2018.01)**
A41D 7/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **18204729.0**

(22) Date de dépôt: **06.11.2018**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

- **COUMOUL, Manon**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)
- **THOMAS, Audric**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)
- **DEBRUYN, Chloé**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)

(30) Priorité: **08.11.2017 FR 1760471**

(71) Demandeur: **Decathlon**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)

(74) Mandataire: **Sayettat, Julien Christian**
Strato-IP
63, Boulevard de Ménilmontant
75011 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **MIMRAM, Laure**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)

(54) **ARTICLE D'HABILLEMENT PRÉSENTANT UNE CEINTURE D'AJUSTEMENT ÉLASTIQUE**

(57) L'invention concerne un article d'habillement présentant une ceinture (3) équipée d'au moins un fourreau (5) s'étendant sur au moins une portion de ladite ceinture en présentant une fente latérale avant (6), une sangle élastique (7) étant montée dans ledit fourreau, ladite sangle présentant une partie fixée à la ceinture (3) et une partie avant équipée d'une patte (10) montée dans la fente (6) en pouvant coulisser au travers de ladite fente par étirement élastique de ladite sangle, ledit article comprenant en outre des moyens de serrage de la ceinture (3) par déplacement et fixation de ladite patte hors de ladite fente, la sangle (7) étant équipée d'un élément inextensible (12) dont la longueur est définie pour limiter l'étirement maximal de ladite sangle.

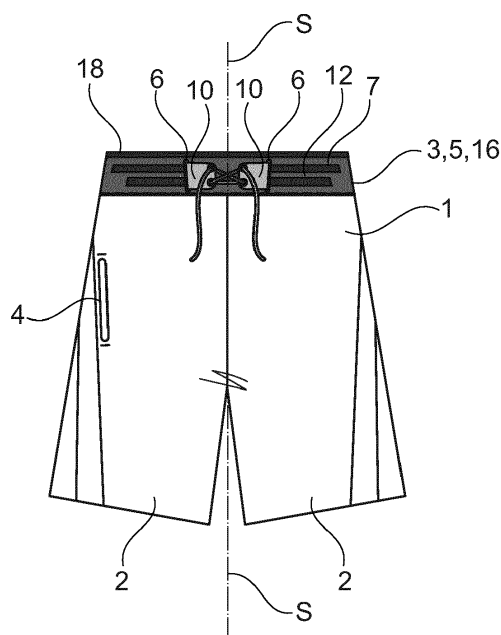


Fig. 1

Description

[0001] L'invention concerne un article d'habillement présentant une région pelvienne destinée à recouvrir la zone pelvienne d'un porteur, ladite région étant prolongée par deux manchons inférieurs destinés à recouvrir au moins une partie de respectivement une jambe dudit porteur et étant surmontée par une ceinture destinée à s'étendre autour de la taille dudit porteur.

[0002] Elle s'applique notamment aux vêtements de bas du corps qui sont particulièrement agencés pour la pratique d'activités sportives aquatiques, tel le surf, au cours desquelles le vêtement est soumis à des mouvements de courant et de vagues qui peuvent induire des risques de déplacement dudit vêtement relativement au corps du porteur.

[0003] Pour permettre leur adaptation à différentes morphologies, il est connu d'équiper la ceinture des articles d'habillement du bas du corps avec des moyens élastiques d'ajustement à la taille du porteur.

[0004] Il existe par exemple des shorts de bain présentant une ceinture comprenant un fourreau périphérique dans lequel est monté un cordon ou une bande de serrage élastique autour de la taille. Cependant, de telles ceintures ne permettent pas un bon maintien du short lors de la pratique, notamment en relation avec les disparités morphologiques des porteurs d'une même taille.

[0005] On connaît également, par exemple du document US-1 831 451, un pantalon dont la ceinture présente un fourreau externe dans lequel est disposée une bande élastique d'ajustement qui est fixée dans une partie de dos de ladite ceinture et dont les extrémités sont chacune équipées d'une patte de serrage s'étendant en coulissement au travers de respectivement une fente verticale formée sur le fourreau.

[0006] Pour permettre la mise en tension de la bande élastique et donc le serrage de la ceinture, les pattes sont rapprochées manuellement puis fixées au moyen d'un système ajustable de boutons.

[0007] Toutefois, cette solution ne donne pas entière satisfaction en ce qu'une mise en tension trop importante de la bande élastique nuit au confort de portage d'un article d'habillement, pouvant notamment constituer une gêne qui occasionne une contrainte mécanique supplémentaire lors des mouvements répétitifs au niveau de la taille du porteur.

[0008] En outre, la tension de la bande peut conduire à une configuration peu esthétique de l'article d'habillement au niveau de la ceinture, notamment en relation avec le positionnement des pattes de serrage sur ladite ceinture.

[0009] L'invention vise à perfectionner l'art antérieur en proposant notamment un article d'habillement dont la ceinture est agencée pour pouvoir s'adapter à différentes morphologies du porteur tout en préservant le confort de portage et l'esthétique, et ce notamment lors de la pratique d'une activité physique.

[0010] A cet effet, l'invention propose un article d'ha-

billement présentant une région pelvienne destinée à recouvrir la zone pelvienne d'un porteur, ladite région étant prolongée par deux manchons inférieurs destinés à recouvrir au moins une partie de respectivement une jambe dudit porteur et étant surmontée par une ceinture destinée à s'étendre autour de la taille dudit porteur, ladite ceinture étant équipée d'au moins un fourreau s'étendant sur au moins une portion de ladite ceinture en présentant une fente latérale avant, une sangle élastique étant montée dans ledit fourreau, ladite sangle présentant une partie fixée à la ceinture et une partie avant équipée d'une patte montée dans la fente en pouvant coulisser au travers de ladite fente par étirement élastique de ladite sangle, ledit article comprenant en outre des moyens de serrage de la ceinture par déplacement et fixation de ladite patte hors de ladite fente, la sangle étant équipée d'un élément inextensible dont la longueur est définie pour limiter l'étirement maximal de ladite sangle.

[0011] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

- la figure 1 est une représentation en vue avant d'un short de bain selon un mode de réalisation de l'invention ;
- les figures 2a et 2b représentent de façon schématique et en transparence partielle la ceinture du short de bain de la figure 1, respectivement en vue avant (figure 2a) et en vue arrière (figure 2b) ;
- les figures 3a et 3b représentent de façon schématique et en transparence partielle la ceinture d'un article d'habillement selon un autre mode de réalisation de l'invention, respectivement en vue avant (figure 3a) et en vue arrière (figure 3b).

[0012] En relation avec ces figures, on décrit ci-dessous un article d'habillement pouvant être porté sur la partie inférieure du corps en présentant une région pelvienne 1 destinée à recouvrir la zone pelvienne d'un porteur, ladite région étant prolongée par deux manchons inférieurs 2 destinés à recouvrir au moins une partie de respectivement une jambe dudit porteur.

[0013] La région pelvienne 1 est surmontée par une ceinture 3 destinée à s'étendre autour de la taille du porteur, les manchons 2 de recouvrement de respectivement une jambe s'étendant sous ladite région pelvienne pour entourer ladite jambe.

[0014] En particulier, l'article peut être réalisé en un matériau textile souple, par exemple sous la forme d'un tissu, agencé pour permettre une liberté de mouvements corporels optimale, notamment lors d'un effort physique. Avantageusement, le matériau présente des propriétés permettant son séchage rapide pour l'utilisation de l'article lors d'activité aquatique.

[0015] En outre, le matériau peut présenter une élasticité suffisante pour que l'article ne constitue pas une gêne et n'occasionne pas de contrainte mécanique supplémentaire lors des mouvements répétitifs du corps du

porteur, ledit matériau pouvant être à base de polyester et/ou d'élasthanne.

[0016] Selon les modes de réalisation représentés, l'article d'habillement se présente sous la forme d'un short de bain agencé pour recouvrir la partie inférieure du corps, par exemple depuis la taille jusqu'en bas des cuisses dudit porteur. De façon avantageuse, le short peut être équipé d'une ou plusieurs poches latérales 4 ou arrière qui sont refermables, par exemple au moyen d'une fermeture à glissière.

[0017] Toutefois, l'invention n'est pas limitée à ce mode de réalisation, notamment en relation avec les dimensions de l'article et les parties du corps qu'il recouvre, ledit article pouvant être notamment un pantalon.

[0018] La ceinture 3 est équipée d'au moins un fourreau 5 s'étendant sur au moins une portion de ladite ceinture en présentant une fente latérale avant 6, une sangle élastique 7 étant montée dans ledit fourreau pour assurer le serrage de la ceinture 3 autour de la taille du porteur.

[0019] Pour ce faire, la sangle 7 présente une partie 8 fixée à la ceinture 3 et une partie avant 9 équipée d'une patte 10 montée dans la fente 6 en pouvant coulisser au travers de ladite fente par étirement élastique de ladite sangle. L'article comprend en outre des moyens de serrage de la ceinture 3 par déplacement et fixation de la patte 10 hors de la fente 6.

[0020] En relation avec les figures 1 et 2, la ceinture 3 est équipée de deux fourreaux 5 s'étendant chacun sur un côté du plan sagittal S de la ceinture 3 entre une zone arrière 11 de ladite ceinture et une fente latérale avant 6.

[0021] Une sangle élastique 7 est montée dans respectivement un fourreau 5 en présentant une partie arrière 8 fixée à la ceinture 3 et une partie avant 9 équipée d'une patte 10, le serrage de ladite ceinture étant effectué par rapprochement et fixation desdites pattes.

[0022] En relation avec les figures 3a et 3b, la ceinture 3 est équipée d'un fourreau 5 dans lequel une sangle élastique 7 est montée en présentant une partie extrême fixée à la ceinture 3 et une partie avant 9 équipée d'une patte 10, le serrage de ladite ceinture étant effectué par tirage et fixation de ladite patte.

[0023] En particulier, la sangle 7 peut être fixée à la ceinture 3 à une distance suffisante de la patte 10 pour conférer un serrage sur une portion significative de ladite ceinture, la patte 10 pouvant, après tirage, être rabattue en pivotement contre la ceinture 3 en vue de sa fixation, par exemple par des moyens auto-agrippant.

[0024] Dans ces deux réalisations, chaque sangle 7 est équipée d'un élément inextensible 12 dont la longueur est définie pour limiter l'étirement maximal de ladite sangle. Ainsi, il est possible de contrôler l'étirement maximal de la sangle 7 pour conférer un serrage de la ceinture 3 qui soit efficace, confortable et esthétique.

[0025] Selon une réalisation, l'élément inextensible 12 est agencé pour que l'étirement maximal de la sangle 7 soit inférieur à la longueur de la patte 10 afin qu'au moins une portion de ladite patte demeure dans le fourreau 5 quel que soit le serrage appliqué. Ainsi, outre l'esthétique

conférée, la réversibilité du serrage de la ceinture 3 est facilitée.

[0026] En relation avec les figures 2a et 3a, l'élément inextensible 12 présente une extrémité avant 12a qui est fixée à la patte 10. Plus précisément, la patte 6 est équipée d'une extension arrière 13 inélastique sur laquelle est fixée la sangle 7 et l'élément inextensible 12.

[0027] Par ailleurs, les pattes 6 sont reliées au moyen d'un lacet 14 de serrage qui est monté au travers d'oeillets 15 formés dans lesdites pattes. En outre, pour faciliter le rapprochement des pattes 10 lors du serrage, les fentes latérales avant 6 s'étendent sensiblement verticalement en étant symétriques par rapport au plan sagittal S.

[0028] Selon la réalisation des figures 1 et 2, les fourreaux 5 communiquent en zone arrière 11 de la ceinture 3 de sorte à former un conduit continu qui s'étend entre les fentes 6 sur sensiblement tout le tour de la ceinture 3. Ainsi, il est possible de former les sangles 7 par une portion d'une même bande qui est montée dans le conduit, la partie centrale 15 de ladite bande étant fixée en zone arrière 11 de la ceinture.

[0029] En outre, un ruban inextensible s'étend continûment entre les pattes 10 pour former chacun des éléments inextensibles 12 de part et d'autre d'une partie centrale dudit ruban. En particulier, le ruban peut être disposé sur ou sous la sangle élastique 7 pour en limiter son étirement.

[0030] Selon une réalisation avantageuse, un fourreau 5 est formé à l'extérieur de la ceinture 3 par fixation, notamment par couture, d'une paroi 16 sur ladite ceinture, ladite paroi extérieure pouvant être réalisée à partir d'un matériau identique à celui de la ceinture, ou plus ou moins élastique.

[0031] La fente latérale avant 6 est réalisée dans la paroi extérieure 16, par exemple en présentant une périphérie équipée d'un cordon fixé à ladite paroi, notamment par soudure. En outre, la sangle 7 peut être indirectement fixée à la ceinture 3 en présentant une partie fixée à la paroi 16.

[0032] Par ailleurs, la figure 2b prévoit la fixation de la sangle 7 à la ceinture 3 au moyen d'au moins un lien de fixation à un bord supérieur ou inférieur de la ceinture, notamment en prévoyant un lien inférieur 17a et un lien supérieur 17b. En outre, le bord supérieur de la ceinture 3 est équipé d'un biais élastique 18, permettant une fixation esthétique de la paroi extérieure 16 sur ledit bord.

Revendications

1. Article d'habillement présentant une région pelvienne (1) destinée à recouvrir la zone pelvienne d'un porteur, ladite région étant prolongée par deux manchons inférieurs (2) destinés à recouvrir au moins une partie de respectivement une jambe dudit porteur et étant surmontée par une ceinture (3) destinée à s'étendre autour de la taille dudit porteur, ladite

- ceinture étant équipée d'au moins un fourreau (5) s'étendant sur au moins une portion de ladite ceinture en présentant une fente latérale avant (6), une sangle élastique (7) étant montée dans ledit fourreau, ladite sangle présentant une partie (8) fixée à la ceinture (3) et une partie avant (9) équipée d'une patte (10) montée dans la fente (6) en pouvant coulisser au travers de ladite fente par étirement élastique de ladite sangle, ledit article comprenant en outre des moyens de serrage de la ceinture (3) par déplacement et fixation de ladite patte hors de ladite fente, ledit article étant **caractérisé en ce que** la sangle (7) est équipée d'un élément inextensible (12) dont la longueur est définie pour limiter l'étirement maximal de ladite sangle.
2. Article d'habillement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'élément inextensible (12) présente une extrémité avant (12a) qui est fixée à la patte (10).
3. Article d'habillement selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** la patte (10) est équipée d'une extension arrière inélastique (13) sur laquelle est fixée la sangle (7) et l'élément inextensible (12).
4. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** l'élément inextensible (12) est agencé pour que l'étirement maximal de la sangle (7) soit inférieur à la longueur de la patte (10) afin qu'au moins une portion de ladite patte demeure dans le fourreau (5) quel que soit le serrage appliqué.
5. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la ceinture (3) est équipée de deux fourreaux (5) s'étendant chacun sur un côté du plan sagittal (S) de la ceinture (3) entre une zone arrière (11) de ladite ceinture et une fente latérale avant (6), une sangle élastique (7) est montée dans respectivement un fourreau (5) en présentant une partie arrière (8) fixée à la ceinture (3) et une partie avant (9) équipée d'une patte (10), le serrage de ladite ceinture étant effectué par rapprochement et fixation desdites pattes.
6. Article d'habillement selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les fourreaux (5) communiquent en zone arrière (11) de la ceinture (3) de sorte à former un conduit continu entre les fentes (6).
7. Article d'habillement selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** les sangles (7) sont formées par une portion d'une même bande qui est montée dans le conduit, la partie centrale (15) de ladite bande étant fixée en zone arrière (11) de la ceinture (3).
8. Article d'habillement selon l'une des revendications 6 ou 7, **caractérisé en ce qu'**un ruban inextensible s'étend continûment entre les pattes (10) pour former chacun des éléments inextensibles (12) de part et d'autre d'une partie centrale dudit ruban.
9. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, **caractérisé en ce que** les fentes latérales avant (6) s'étendent sensiblement verticalement en étant symétriques par rapport au plan sagittal (S).
10. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 5 à 9, **caractérisé en ce que** les pattes (10) sont reliées au moyen d'un lacet (14) de serrage qui est monté au travers d'oeillets (15) formés dans lesdites pattes.
11. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la ceinture (3) est équipée d'un fourreau (5) dans lequel une sangle élastique (7) est montée en présentant une partie extrême fixée à la ceinture (3) et une partie avant (9) équipée d'une patte (10), le serrage de ladite ceinture étant effectué par tirage et fixation de ladite patte.
12. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce qu'**un fourreau (5) est formé à l'extérieur de la ceinture (3) par fixation d'une paroi (16) sur ladite ceinture.
13. Article d'habillement selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** la fente latérale avant (6) est réalisée dans la paroi extérieure (16).
14. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisé en ce que** la sangle (7) est fixée à la ceinture (3) au moyen d'au moins un lien (17a, 17b) de fixation à un bord supérieur ou inférieur de la ceinture (3).
15. Article d'habillement selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, **caractérisé en ce que** le bord supérieur de la ceinture (3) est équipé d'un biais élastique (18).

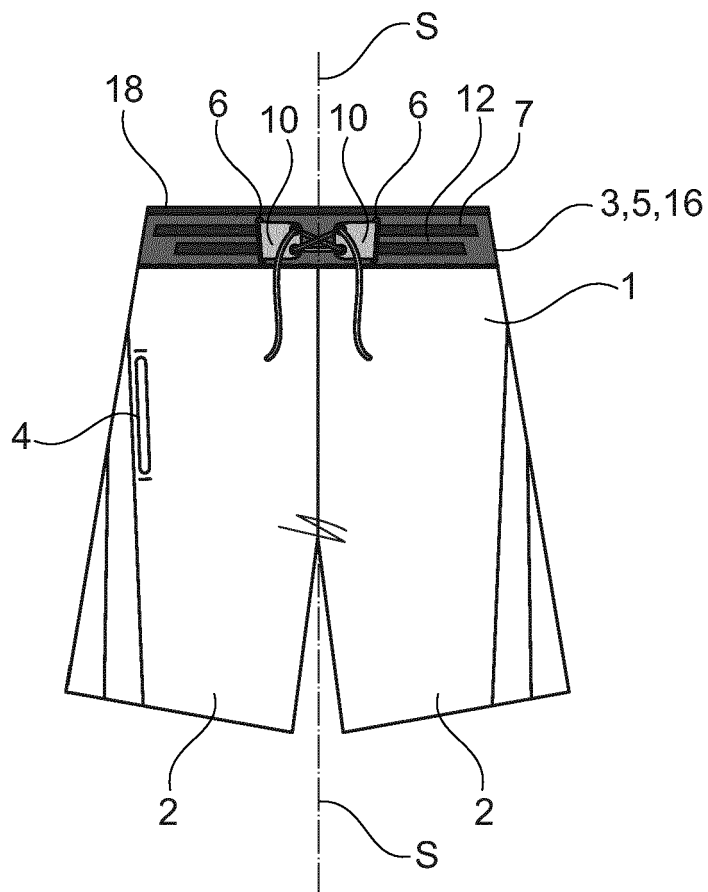


Fig. 1

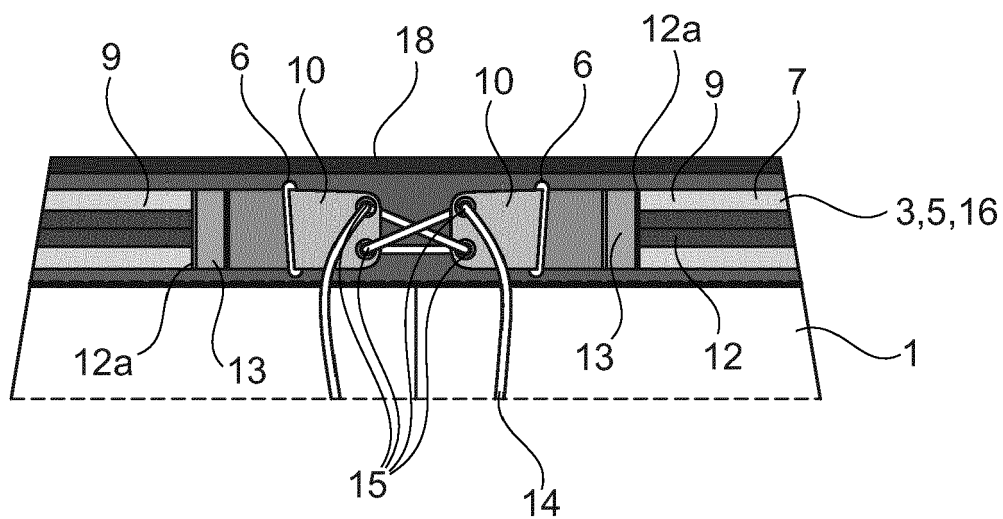


Fig. 2a

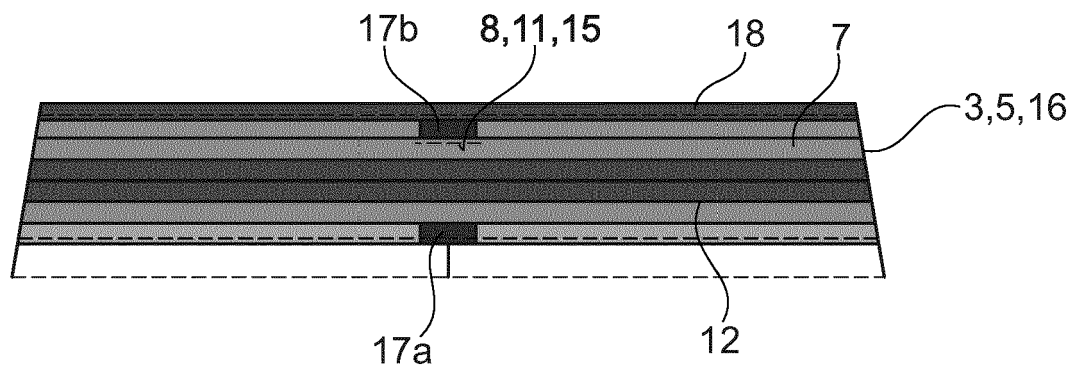


Fig. 2b

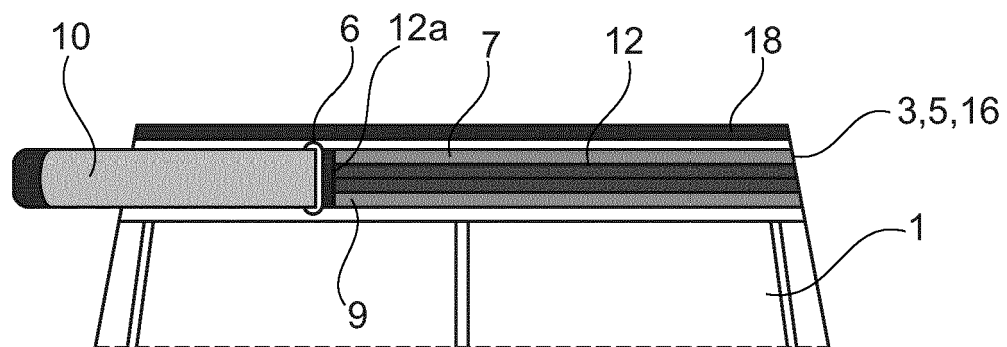


Fig. 3a

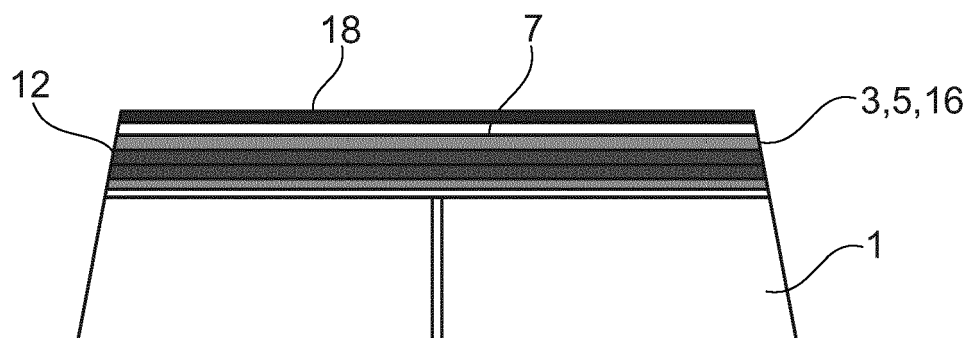
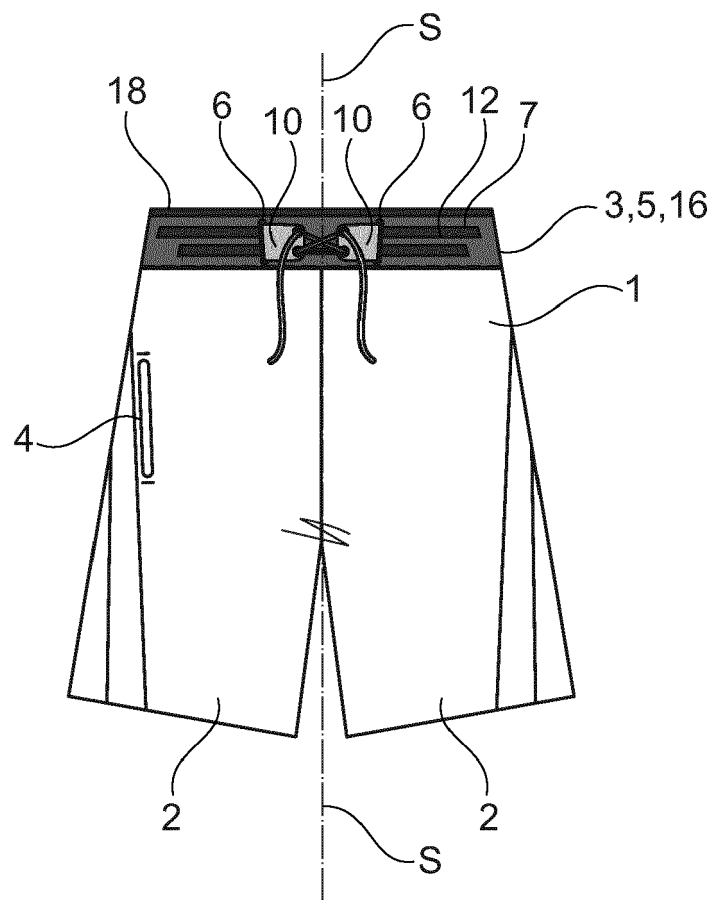


Fig. 3b





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 18 20 4729

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 1 249 526 A (GUSTAVE MANIGLIER) 21 novembre 1960 (1960-11-21)	1-9, 11-15	INV. A41F9/02
Y	* le document en entier *	10	A41D1/089 A41D7/00
Y	WO 2017/156377 A1 (HURLEY PHANTOM C V [US]; HURLEY INT LLC [US]) 14 septembre 2017 (2017-09-14) * figure 1 *	10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41F A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		28 mars 2019	Debard, Michel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 18 20 4729

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-03-2019

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1249526 A	21-11-1960	AUCUN	
WO 2017156377 A1	14-09-2017	AU 2017230808 A1	20-09-2018
		CN 108778018 A	09-11-2018
		EP 3426084 A1	16-01-2019
		US 2019029344 A1	31-01-2019
		WO 2017156377 A1	14-09-2017

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 1831451 A [0005]